

**Pour un nouveau contrat social européen**

L'Union Européenne traverse la crise la plus profonde de son histoire. Une crise financière et économique, qui a des conséquences sociales lourdes, mais qui est aussi devenue une crise politique de l'UE elle-même. La situation est véritablement alarmante car les graves problèmes de financement qui ont fait surface dans plusieurs États pourraient provoquer une réaction en chaîne et déclencher une nouvelle récession généralisée.

L'heure n'est pas venue de s'en remettre à des gouvernements de technocrates, il faut que la démocratie sociale et politique, ainsi que la participation des citoyens prennent toute leur place. C'est ce que déclare dans une tribune commune 8 principaux dirigeants de syndicats en Europe (voir le texte complet sur cgt.fr).

Que proposent-ils pour sortir de cette crise économique et politique de l'UE ? D'abord, en finir avec les mécanismes de spéculation, et garantir la capacité financière de tous les États membres en apportant un remède définitif à la crise du financement des États. Comment peut-on expliquer que les États-Unis, dont les principaux indicateurs se portent plus mal que ceux de l'ensemble de l'UE, et le Japon, dont la dette publique a atteint 225% du PIB, puissent émettre des obligations à dix ans à des taux d'intérêt inférieurs à 2% alors que certaines nations de la zone euro sont contraintes d'emprunter à des taux de 7% ? La réponse est simple : nous n'agissons pas comme une véritable Union. La seule annonce, crédible, d'une garantie absolue des dettes des États mettrait un frein à la spéculation des marchés. Cette garantie pourrait se matérialiser par l'émission d'euro-obligations et la transformation de la BCE en prêteur en dernier ressort.

**Branche Poste****Après les mobiles, l'ADSL !**

Les deux patrons de La Poste Mobile, l'un issu de SFR, l'autre de La Poste, se frottent les mains et révèlent leur projet de développement. Au programme le lancement d'une offre ADSL et comme pour les mobiles, c'est SFR qui sera le fournisseur du réseau et de la box. Cette volonté de développement est attisée par le succès de La Poste Mobile disponible dans certains bureaux de poste...

Les plus optimistes pourraient se féliciter que des produits de communications soient vendus dans un Service Public ... C'est ignorer que La Poste a été privatisée, que ce service se fait au détriment des autres missions des bureaux de poste, que le nombre d'emplois fond comme la neige au soleil... Au fait : à quand les timbres et les colis à France Télécom ? Vive les « PTT » !

**Cadres et cadres sup de La Poste, réagissez !**

La direction a supprimé un grand nombre de postes de cadres et de cadres supérieurs, de ce fait un certain nombre de collègues se retrouvent sans poste, placardisés ou sous-employés.

Non content de nous placardiser, La Poste bloque nos salaires, rien pour les fonctionnaires et très peu pour les salariés (moins que la revalorisation du SMIC).

Alors que des bénéfices importants sont produits par le personnel de La Poste, exigeons le partage des richesses, exigeons une augmentation du point d'indice et une prime de 400 euros nets pour tous dès maintenant.

Les cadres de La Poste ont un salaire souvent inférieur au plafond de la Sécurité Sociale, avec la CGT Fapt exigeons une rémunération qui tienne compte de notre expérience professionnelle, de nos qualifications, de nos diplômes, exigeons le respect de notre temps de travail.

**Branche Télécoms****La crise : pas pour tout le monde !**

Les négociations qui se sont tenues à France Télécom dans le cadre de la clause de sauvegarde de l'accord salarial 2011, l'inflation annuelle étant supérieure à 2% à la fin septembre, ont abouti à une prime de 100 euros bruts. La CGT exige sa transformation immédiate en une augmentation mensuelle des salaires.

Le coût total de cette prime est de 9,4 millions d'euros pour 100 000 salariés, un coût à comparer avec les 9 millions d'euros que se sont partagés en 2010 les 10 plus gros salaires de France Télécom (salaires en augmentation de 26%) qui gagnent donc plusieurs dizaines de fois le SMIC.

Rappelons également la distribution d'un dividende de 1,40 euros par action sur les résultats 2010 qui sera poursuivie sur les exercices 2011 et 2012.

**Pas d'ADSL pour Marcel**

Stéphane Richard a dit « Dans un marché très concurrentiel, avoir des équipes créatives et énergiques qui donnent envie à nos clients de rester chez nous, est essentiel. »

Mais l'état du réseau est tel que certains clients ne peuvent même pas entrer !

Devant sa saturation et l'impossibilité de donner l'ADSL, à certains endroits on a mis en place un jeu de chaises musicales : on récupère de la « place » en mettant « ensemble » deux clients qui sont sensés ne pas vouloir internet, on donne l'équipement ainsi libéré à quelqu'un d'autre.

En plaisantant, un manager déclarait « on regarde les prénoms des clients, si ce sont des prénoms « anciens », alors il y a des chances qu'ils ne soient pas intéressés par internet ».

Pas de chance Marcel...

## Échos

### Les médiateurs s'installent dans les entreprises

Le 16 novembre, la directive européenne sur les professionnels de la médiation a fait son entrée dans le droit français. Du harcèlement aux problèmes de mobilité en passant par les tensions avec le management, les médiateurs devraient avoir les mains libres pour résoudre des litiges entre personnes, y compris dans l'entreprise. Mais selon les professionnels de la santé au travail, la médiation trouvera ses limites si l'entreprise n'agit pas en parallèle sur les conditions de travail, de même une maltraitance cache souvent des problèmes d'organisation, de responsabilités floues, ou encore de postes mal définis. Pour la CGT, c'est d'abord en revoyant l'organisation et les conditions de travail qu'un grand nombre de médiations sera évité.

## Salaires

### Treizième mois : pourquoi pas ?

La CGT revendique le 13<sup>ème</sup> mois aussi pour les cadres. Car un treizième mois est un salaire avec toutes les charges sociales qui l'accompagnent : retraite, sécurité sociale... Certains diront « mais nous touchons beaucoup plus que treize mois de salaires par an ». Sauf que ce sont des primes, que ces dernières sont aléatoires, c'est leur essence même, elles sont liées aux résultats de l'entreprise et/ou du travail personnel fourni. Elles disparaissent en cas d'accident de la vie (maladie, accident du travail), mais aussi en cas de grossesse, de changement de poste....

Sans remettre en cause les primes, qui ne sont qu'une forme de rémunération de la plus value dégagée par notre travail, le treizième mois, lui est garanti à 100% conventionnellement.

### Exonérations sociales : les méfaits de l'assistanat...

Dans son blog, Philippe Légé, écrit : « Selon Laurent Wauquiez, l'assistanat est "le cancer de la France"... »

Il montre ensuite que le patronat a reçu « une série de cadeaux ... dont le cumul dépasse 316 milliards d'euros sur la période 1992-2010 ».

Pour 2010, les exonérations de cotisations de sécurité sociale représentent 30,0 milliards d'euros, soit 10,1% du total des cotisations dues aux Urssaf.

La situation aujourd'hui témoigne que l'assistanat dont a bénéficié le MEDEF n'a pas produit les effets escomptés.

Plutôt que cette politique à la « Gribouille », la CGT met sur la table 10 exigences pour sortir de la crise, dont la quatrième par exemple, porte sur la suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.

## International

### Mobilisation en Grande Bretagne pour les retraites

A l'occasion de la journée d'action du 30 novembre 2011 contre la réforme des retraites dans la fonction publique en Grande Bretagne, qui a rassemblé 2 millions de manifestants, Bernard Thibault a adressé à Brendan Barber, Secrétaire général du TUC (Grande Bretagne) son entière solidarité.

Il dénonce également le « Travailler plus, plus longtemps, pour moins de revenus » qui est la réponse commune des gouvernements européens.

Les services publics ne sont pas une variable d'ajustement mais la condition et le vecteur d'un développement humain durable.

C'est pour cette raison que la CGT mène actuellement une campagne « services publics : tous gagnants ! »

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### SNCF : la CFDT déraile

La FGAAC CFDT cheminots a déposé un préavis de grève pour les 4 week-end de décembre.

La CFDT ne s'est impliquée dans aucune des actions et négociations pour améliorer le service public et les conditions de travail des cheminots menées dans le cadre du changement d'horaires du 11 décembre.

Cette grève permettrait à la SNCF et à RFF de faire oublier les désagréments pour les usagers. La SNCF est muette, comme le ministre des Transports, et Nicole Notat est désignée comme médiatrice.

Des négociations sont promises. Pourtant, habituellement, la SNCF refuse de négocier sous la pression, comme lors du conflit récent suite à l'agression d'un cheminot à coup de couteaux.

## Social

### Budget de la Sécu : le Sénat rejette la rigueur

Le Sénat a rejeté en deuxième lecture le projet de budget de la Sécurité Sociale adopté par l'Assemblée Nationale. En première lecture, le Sénat l'avait considérablement modifié, notamment en prévoyant l'ajout de 5 milliards d'euros de recettes et en supprimant les mesures socialement les plus injustes qui portaient essentiellement sur les ménages et les salariés.

Les sénatrices et sénateurs renvoient aux députés de la majorité présidentielle, la responsabilité d'engager un plan de rigueur sociale pouvant conduire à terme à une véritable récession et pour le moins à la poursuite de la politique d'affaiblissement de la Sécurité Sociale, s'éloignant toujours plus du programme national de la résistance.

### Licencié : car pas sur la liste des 15 !

Recruté en CDI début septembre dans une société de conseil, un jeune ingénieur a été licencié, pour motif que son poste décrit par l'entreprise ne figure pas dans la liste des « 15 métiers en tension ». Conséquence directe de l'arrêté du 11 août dernier publié par les Ministres de l'Intérieur et du Travail, listant les métiers accessibles « sans opposition de la situation de l'emploi » aux salariés étrangers issus de pays tiers à l'UE.

Cette liste hétéroclite, dressée de manière totalement arbitraire, ne correspond même pas aux métiers réellement en situation de pénurie de main d'œuvre dans les différents bassins d'emploi. La CGT a décidé d'attaquer cet arrêté devant le Conseil d'Etat.

Dans notre histoire, le totalitarisme a fait aussi des listes...

## Égalité

### L'IVG : Un droit menacé !

La loi du 4 juillet 2001 fait obligation aux chefs de service de gynécologie d'organiser la pratique des IVG dans leur service. Mais depuis la création des agences régionales de santé (ARS), et leurs restructurations (fermetures d'hôpitaux et de maternités de proximité, suppressions de postes, réorganisation du travail), les personnels soignants sont déstabilisés.

Cela a pour conséquence la remise en cause de l'égalité d'accès à l'IVG.

C'est pourquoi différentes associations, dont le planning familial, se mobilisent et proposent que les centres IVG soient généralisés dans le cadre d'une médecine de proximité, soit sous forme de structure de l'établissement hospitalier (service, unité fonctionnelle, département...), soit sous forme de Centre de Santé Public avec CIVG.